

CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Formation des artistes / Fortissimo

La commission appréciera les éléments suivants en vue d'accorder ou non l'aide à une structure et de déterminer son montant en fonction de l'enveloppe globale allouée au programme :

- Pertinence et nature du projet présenté :
 - Opportunité géographique du lieu au regard des territoires précédemment concernés par ce programme (volonté de toucher des artistes sur tous les territoires)
 - Public d'artistes ciblé
 - Qualité du lieu d'accueil de la conférence
 - Qualité du lieu de concert (jauge public, scène)
 - Place du projet des artistes « Génération SPEDIDAM » dans la programmation

- Expertise et organisation de la structure porteuse du projet :
 - Lisibilité et cohérence du projet présenté
 - Historique en termes d'affichage SPEDIDAM dans les actions de communication engagées dans le cadre d'éventuels projets précédemment aidés
 - Adéquation des moyens de communication et de promotion

- Intérêt général de la profession d'artiste interprète :
 - Volume d'emploi d'artistes interprètes
 - Qualité et homogénéité des rémunérations artistiques
 - Qualité d'accueil des artistes (hébergement, transport, sonorisation, lumières, condition raccord et balances)
 - Recherche d'égalité homme/femme

- Cohérence du budget :
 - Rigueur du budget en termes d'estimation des charges
 - Proportionnalité budgétaire entre administratif et la technique d'une part, et l'artistique d'autre part
 - Justification de financements provenant d'autres organismes
 - Réalisme des recettes prévisionnelles de la manifestation